



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-163-1

Ottawa, le 9 janvier 2007

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2006-163 du 19 décembre 2006, le Conseil annonce ce qui suit :

À LA DEMANDE DE LA REQUÉRANTE, L'ARTICLE SUIVANT EST RETIRÉ DE CET AVIS PUBLIC ET LA DEMANDE SERA RETOURNÉE À LA REQUÉRANTE.

ARTICLE 1

Tisdale (Saskatchewan)
No de demande 2006-1545-3

Demande présentée par **CJNE FM Radio Inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CJNE-FM Nipawin (Saskatchewan).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>